Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_04-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-08-04

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juillet 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Clément Bonnier (pouvoir à Sarah Huet), Hélène Hervo, Nathalie Ranno (pouvoir à Mathilde Querbouët)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 26
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

LOTISSEMENT CLOS DES ORMES – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS

Rapporteur : Vanessa Dijoux, Adjointe

La commune de Plélan-le-Grand a fait le choix de porter elle-même la conception, l'aménagement et la commercialisation du lotissement « Le Clos des Ormes » pour répondre à plusieurs objectifs :

- Cadrer son aménagement pour qu'il soit qualitatif et cohérent avec l'environnement patrimonial et paysager
- Maîtriser autant que possible la pression foncière et éviter la spéculation immobilière
- Accueillir de nouveaux habitants en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brocéliande (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Optimiser le fonctionnement des équipements publics, des services en faveur de l'enfance et de la jeunesse et des services de proximité

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_04-DE

Par délibérations en date du 29 juin 2023 et du 3 juillet 2025, le Conseil municipal a établi et modifié un règlement d'attribution des lots pour assurer la transparence et l'équité dans l'attribution des lots par la commune de Plélan-le-Grand.

A ce jour, deux lots ont été attribués.

Pour faciliter les démarches pour les candidats et finaliser l'attribution des lots, il est proposé au Conseil municipal de simplifier la procédure d'attribution des lots en modifiant les critères de recevabilité et en supprimant les critères de sélection.

En particulier :

- Les candidatures recevables sont celles des personnes physiques et des SCI de famille. Ne sont donc pas recevables les promoteurs, constructeurs, marchands de biens, ...
- Les candidats s'engagent à établir leur résidence principale dans le lotissement communal « Le Clos des Ormes » ou bien à y investir pour louer la maison à construire en résidence principale exclusivement.
- Ne sont donc pas recevables les projets de résidences secondaires, de locations saisonnières, de bureaux, de locaux commerciaux ou artisanaux, …

Les candidatures présentées en commission auront été préalablement anonymisées par les services municipaux. Elles seront présentées de manière synthétique, avec indication de la date de dépôt du dossier de candidature.

Une liste des candidats classés par ordre de dépôt des dossiers sera présentée à la commission pour attribution des lots.

Sur ce rapport le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le permis d'aménager modificatif, délivré le 9 août 2024,

Vu les délibérations 2023-05-02 du 29 juin 2023 et 2025-05-04 du 3 juillet 2025, approuvant et modifiant le règlement d'attribution des lots du Clos des Ormes,

Considérant l'avis favorable du comité consultatif infrastructure, aménagement, urbanisme, espaces publics en date du 17 juin 2026,

Après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le règlement d'attribution des lots modifié, tel que joint en annexe,**
- **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de ce règlement.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE